

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 14 Août

INFORMATIONS

Le procès des trente

Le jury a acquitté vingt-deux accusés. Les autres ont été condamnés : Ortiz à 15 ans de travaux forcés ; Chevriotte, à 8 ans ; Bertani à 6 mois. Les autres, étant contumax, sont sous le coup de l'arrêt par défaut.

Casario

Il paraît que l'exécution est fixée au 20 août.

Poursuites contre l'« Intransigeant »

Paris, 11 août.

La cour d'appel, toutes chambres réunies en chambre du conseil, s'est assemblée ce matin, à onze heures, comme corps constitué, pour requérir des poursuites contre l'*Intransigeant* pour « outrages à la magistrature » à raison de la publication, avant-hier, dans ce journal, d'un article intitulé : « Vomissements ».

Les poursuites auront lieu, notamment, en vertu des articles 30 et 47 du Code pénal.

Epilogue de l'invention Turpin

Jeudi dernier, la commission des inventions a adressé à M. Turpin les conclusions de son rapport. Cette commission, se réunissant le mercredi seulement, ne pouvait donc aviser plus tôt l'inventeur.

A cette communication, deux propositions étaient jointes :

1^o La commission, au nom du gouvernement, offrait à M. Turpin de faire elle-même les expériences. Dans ce cas, M. Turpin devait fournir un plan parfaitement arrêté d'après lequel l'engin aurait été construit, et, conformément à l'article 5 du règlement qui régit la commission, les expériences auraient été faites en dehors de M. Turpin, auquel on aurait communiqué les résultats.

2^o La commission proposait ensuite à M. Turpin de construire lui-même son engin, de faire des expériences et de convoquer les membres de la commission quand il aurait obtenu des résultats.

Le jour même où ces propositions étaient adressées à M. Turpin, celui-ci écrivait à la commission la lettre que nous avons publiée et dans laquelle l'inventeur demandait la restitution de ses plans.

Immédiatement, le secrétaire répondait à M. Turpin en lui annonçant que s'il persistait dans sa résolution, les pièces et plans qu'il avait confiés à la commission des inventions étaient à sa disposition.

Vendredi 10 août, M. Turpin s'est rendu au bureau du secrétaire de la commission, et, sur sa demande, ses pièces lui ont été remises. La commission est donc complètement dessaisie de l'invention dont M. Turpin reste le seul maître.

Dire ce qui précède, c'est réduire à néant la lettre prétendant que l'engin de M. Turpin est fabriqué à Puteaux, et c'est démentir le bruit qu'on a fait courir, à savoir que prochainement des expériences seraient faites dans le Puy-de-Dôme avec l'engin de M. Turpin.

Un second camp militaire

La création d'un second camp militaire, moins vaste que celui de Châlons est décidée au ministère de la guerre.

La réalisation du projet, depuis quelques mois à l'étude, était subordonnée aux conditions de la vente des terrains nécessaires et dont la contenance est de six à sept cents hectares.

Ce camp de manœuvres et de tir, destiné à l'infanterie et où l'effectif d'une brigade se trouvera en permanence, sera établi dans le canton de Gissonne, près Laon.

Le général de Négrier

Par décret, le général de division de Négrier, commandant le 7^e corps d'armée, est nommé, tout en conservant son commandement actuel, membre du conseil supérieur de la guerre, en remplacement de M. le général Davout, duc d'Auerstaedt, placé dans la section de réserve.

La guerre de Corée

On mande de St-Petersbourg au *Tagblatt*, que le gouvernement russe a non seulement envoyé en Corée une escadre de 8 navires, dont le commandant a reçu des ordres cachetés, mais qu'il a encore informé le commandant supérieur de la Sibirie orientale, d'avoir à tenir ses troupes prêtes à marcher au premier appel.

Le correspondant ajoute que la Russie entend rester, pour le moment, absolument neutre, mais qu'elle sauvegardera ses intérêts avec énergie dès qu'on tentera de modifier la situation politique de la Corée.

La France se serait déclarée prête à agir en commun avec la flotte russe dans les mers de l'Extrême-Orient.

cœur. D'ailleurs, comment aurait-elle le courage de répéter à Henry le terrible récit qu'elle avait entendu. De quel droit aurait-elle confié à un étranger le secret mortel auquel elle venait d'être initiée ?

Et puis... surtout... comment aurait-elle pu s'exposer à rougir, si, après tout, M. de Montgardec ne partageait pas la foi qu'elle avait en l'honneur de son père ?

Non ! cela ne devait pas être. Cela ne serait pas. Elle sentait aussi qu'elle aurait plus de courage plus d'énergie, si elle agissait seule. Elle ne craignait pas, au moins, que quelque révélation instantanée vint ébranler la confiance qu'Henry avait jusque-là témoignée à M. de Kéralain, elle savait que rien ne la rebuterait, elle ! Que rien ne pourrait détruire la conviction qu'elle avait que son père était la victime d'un odieux complot.

L'espoir de le réhabiliter s'était emparé de tout son être, et elle ne voulait pas se laisser distraire de ce pieux devoir par n'importe quelle autre pensée.

Quand elle aurait réussi, — le succès ne faisait pas de doute pour elle — elle irait trouver M. de Montgardec et, s'il l'aimait encore, elle ne traiterait sa main dans la sienne. Mais, hélas ! ce moment-là n'était pas encore venu.

Quand elle comprit qu'Henry la cherchait, quand elle vit qu'il était sur ses traces, elle ne fut que plus ardente à le fuir. Elle résolut de ne s'arrêter que quand ses forces ébranlées l'y contraignaient absolument. Pour mieux le dépister, elle ne voyagea plus dans le même wagon que son père et si elle s'arrêtait dans le même hôtel que celui-ci,

CHRONIQUE LOCALE

A l'occasion des Fêtes de l'Assomption le *Journal du Lot* ne paraîtra pas Jeudi.

Lycée Gambetta

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 6 août courant.

M. Lascourrèges, économiste au lycée de Guéret est nommé économiste au lycée de Cahors, en remplacement de M. Bonnefoy, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du même jour, M. Labonne commis d'économat au lycée de Dijon est nommé au lycée de Cahors, en remplacement de M. Caminade appelé au lycée de Clermont-Ferrand.

Exposition industrielle, artistique et canine de Cahors

Messieurs les lauréats des expositions industrielle, artistique et canine de Cahors, sont prévenus qu'ils pourront aller retirer leur titre, à l'hôtel de ville, à l'heure habituelle de l'ouverture des bureaux, à partir d'aujourd'hui, 14 courant. Ceux d'entr'eux qui ne pourraient aller le retirer personnellement, devront remettre à leur mandataire un récépissé contre lequel ledit titre sera échangé.

Nécrologie

M. Lacombe, ancien pharmacien, père de l'éminent inspecteur des archives, vient de mourir, à Cahors, à l'âge de 92 ans.

Nous adressons à la famille Lacombe nos plus sincères condoléances.

Orphéon de Cahors

Les membres composant l'Orphéon de Cahors, se sont réunis samedi, dans la salle des répétitions, sous la présidence de M. Playous.

A cette séance, M. le président, sur le rapport de l'orphéoniste chef, a prononcé l'exclusion des sieurs Manié, Guénard, Daudibertièrre et Planacassagne pour manque d'assiduité aux répétitions.

M. le président annonce aux orphéonistes que la commission a l'intention d'organiser, pour le 9 septembre prochain, un grand concert, sur les Allées Fénelon. Une sous-commission de 4 membres, prise parmi les membres exécutants, est nommée à cet effet.

En font partie : MM. Dellard, Cambard, Lacombe et Larrieu.

Connaissant le dévouement de la commission

elle y arrivait avant ou après lui. Beppo lui-même ne la suivait que de loin.

Elle traversa ainsi toute l'Italie.

Cette ruse eut d'ailleurs un plein succès : à Turin, Henry s'embarqua pour Vérone sur les pas d'une jeune autrichienne qui retournait à Vienne en compagnie de son vieux mari, tandis que Cécile se décidait enfin à prendre quelques heures de repos.

Le lendemain elle partait pour Genève, mais comme, avec son père, elle était obligée d'éviter la terre française, elle faisait un détour et prenait la route qui traverse Milan, le lac Majeur et le Simplon. Le soir elle était à Arona où elle devait passer la nuit afin de se remettre en chemin le jour suivant dès la première heure.

Cette fois, elle arrivait en même temps que son père. Beppo, qui les avait précédés, avait fait préparer le dîner sur une petite terrasse qui dépendait de l'appartement qu'on leur avait réservé et qui dominait le lac.

La journée avait été brûlante, la soirée était belle, et une douce fraîcheur se dégageait des eaux bleues que sillonnaient une véritable flotte de barques élégantes. L'ombre qui commençait à étendre ses voiles permettait à M. de Kéralain et à Cécile de jouir sans danger du spectacle merveilleux qui se déroulait à leurs yeux.

Cécile ne pouvait se lasser d'admirer les montagnes dont les cimes neigeuses étaient encore dorées par les rayons du soleil couchant, tandis que la vallée était presque plongée dans l'obscurité. Elle était accoudée au balcon, son père assis auprès d'elle, quand la lune vint éclairer le lac de ses rayons d'argent ; elle aperçut alors dans le

et la bonne volonté des orphéonistes, nous ne doutons pas du succès de ce concert en plein air.

Procès en diffamation

On assure que le sieur Jean Dupas, du *Rappel social*, va être poursuivi en diffamation par le brigadier de police Bonifacy et l'agent Romec pour avoir publié, sous sa signature, dans le *Rappel social*, postérieurement à la première assignation, un nouvel article qui reproduit les mêmes accusations antérieures.

On affirme également que M. Girma, libraire, intente un procès semblable au même journal.

Grandes manœuvres du 17^e corps

Voici le tableau des manœuvres du 17^e corps d'armée qui commenceront le 5 septembre et finiront le 21 :

33^e DIVISION 65^e BRIGADE

Le 7^e de ligne ira le 5 septembre à Castelnaud-Montratiat ; le 9^e, à Valence-d'Agén.

Le 7 septembre, toute la brigade est à Moissac.

Le 9, le 7^e est à St-Porquier ; le 9^e, à Escatalens.

Le 10 et le 11, toute la brigade est à Montauban, où se trouve concentrée la 33^e division composée des 7^e, 9^e, 11^e et 20^e de ligne, le 10^e dragons et aux environs, le 18^e d'artillerie et la 1^{re} compagnie du 17^e corps de génie.

Le 12, la brigade est à Fronton et à Fabas.

Le 13 et le 14, le 7^e à Castelginet, le 9^e, à Pechbonnieu.

Le 15, jour de la revue, mêmes cantonnements.

Le 16, le 7^e, à Castelnaud-d'Estreponds, le 9^e, à Grisoles.

Le 17, le 7^e est à Montauban, le 9^e, à Castelsarrasin.

Le 18, le 7^e est à Molières, le 9^e, à Valence.

Le 19, les deux régiments rejoignent leurs garnisons, Cahors et Agén.

66^e BRIGADE

Le bataillon du 20^e, en garnison à Marmande, quitte cette ville le 4 et va à Aiguillon ; le 5, il est à Agén ; le 6, à Avillat ; le 7, il rejoint tout le régiment à Castelsarrasin.

Le 11^e et le 20^e quitteront Montauban le 7, au matin, et rejoindront leurs bataillons à Castelsarrasin.

Le 8, toute la brigade reste à Castelsarrasin ; le 9, à Montech ; le 10 et le 11, à Montauban, avec la 24^e division.

Le 12, les cantonnements sont incertains.

l'air. Bientôt cette barque fut assez rapprochée du rivage pour qu'on pût distinguer le nombre des passagers. Ceux-ci se composaient d'une femme élégante et élancée, ainsi que de deux hommes dont l'un paraissait encore jeune, tandis que l'autre avait une longue barbe absolument blanche.

Quand la barque aborda juste au-dessous du balcon, d'où M. de Kéralain et sa fille suivaient ses évolutions, la femme qu'elle portait se leva et, prenant la main du vieillard, elle lui dit d'une voix harmonieuse :

— Prenez garde, mon père, appuyez-vous sur moi !

Cécile sentit la main de M. de Kéralain se crispier sur son bras : elle se tourna vers lui et le vit, les yeux dilatés, les lèvres décolorées, s'appuyant au dos d'une chaise pour ne pas tomber.

— Tais-toi ! murmura-t-il si bas qu'elle vit les paroles plutôt qu'elle ne les entendit, tais-toi ! c'est elle ! c'est Yvonne ! ma femme ! ta mère !

Puis il entraîna Cécile au fond de l'appartement et ferma la fenêtre.

XI

Ce que fut la scène qui suivit entre le père et la fille, il est impossible de le raconter.

M. de Kéralain avait reconnu Bertrand de Malloy dans le troisième personnage qui était entré à l'hôtel derrière Yvonne et M. de Rochepœuc. La haine qu'il ressentait pour son persécuteur, et

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 11

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

X

A force de pas, de démarches et d'argent, il put enfin obtenir quelques renseignements qui lui permirent de supposer que M. Mattini, sa fille et un serviteur, dont le signalement répondait à celui de Beppo, avaient en effet quitté Naples par le chemin de fer dans l'intention de se rendre à Rome.

Une heure après avoir recueilli ces légers indices il se faisait à son tour conduire à la gare, s'élançant, le cœur plein d'espoir, sur les traces de sa fiancée.

Cécile et M. de Kéralain avaient suivi les diverses péripéties de la lutte qu'Henry avait eue à subir. Quoiqu'il en coûtât à Cécile de fuir ainsi celui qu'elle aimait, elle avait béni le ciel de cette intervention qui lui permettait d'échapper à la poursuite dont elle se voyait l'objet.

— Je ne reverrai M. de Montgardec que quand l'innocence de mon père sera prouvée, avait-elle dit. Et elle ne voulait pas manquer à ce vœu, qu'elle avait enregistré au plus profond de son

Le 13 et le 14, le 11^e, à St-Loup; le 20^e, à St-Geniès.

Le 15, jour de la revue, mêmes cantonnements.

Le 16, dislocation.

Le 17, le 11^e a rejoint ses garnisons, Montauban et Castelsarrasin.

Le 20, les bataillons de Montauban sont rentrés; le bataillon de Marmande est à Castelsarrasin. Arrivée à Marmande le 21.

34^e DIVISION

La 67^e brigade n'entrera que fort peu dans le Tarn-et-Garonne.

Le 10 septembre, le 83^e sera à Nohic; le 126^e, à Villebrumier.

Le 11, le 83^e est à Nohic, le 126^e à Orgueil.

Puis la brigade repart pour Toulouse.

La 68^e brigade sera, le 10 septembre, entre Varennes et Villemur.

Le 11, le 59^e sera à Reynies et à Labastide.

Le 88^e occupera Corbarieu et le Fau.

Le 12, retour vers Toulouse.

ARTILLERIE

Le 6 septembre, le 18^e d'artillerie sera à Grisolles; le 7 et le 8, à Castelsarrasin et à Moissac; le 9, à Montech et à Escatalens; le 10 et le 11, à Montauban; le 33^e est à Labastide et Nohic.

Le 12, retour vers Toulouse.

GÉNIE

Le 2^e génie enverra aux manœuvres la 1^{re} et la 2^e compagnie du 17^e corps.

La 2^e compagnie arrivera le 5 septembre à Montauban; le 6, à Lanta; le 7, à Verfeil; le 8, à Montastruc; le 9, elle bivouaquera avec la 34^e division.

Le 10, la 1^{re} compagnie sera à Montauban, la 2^e, à Villebrumier.

Le 11, la 1^{re} compagnie sera à Reynies, la 2^e, à Orgueil.

Le 12, les deux compagnies seront à Villariès; le 13 et le 14, à Loubers; la 2^e à St-Caprais.

Le 15, après la revue, les deux compagnies embarqueront leur matériel et rentreront le 16 à Montpellier, par voie ferrée.

PRÉVOTÉ

La prévôté de la 65^e brigade devra être à Moissac le 7 septembre, avant midi.

Celle de la 66^e, le même jour, avant midi, à Castelsarrasin.

Celle de la 34^e division, le 3 septembre, à Toulouse.

Conseil municipal de Gourdon

Séance du 5 août 1894

Un crédit de 70 francs est voté sur les fonds libres de l'exercice en cours pour solder certaines dépenses faites pour la fête patronale.

Avis favorable est donné à une demande d'échange de terrain entre l'administration de la caisse d'épargne et la commune (construction d'un immeuble affecté à la caisse d'épargne) sur l'emplacement de M^{me} veuve Dol.

Le Conseil décide que le traitement du peseur public sera pour 1895 de la moitié du produit brut des droits de pesage.

Le Conseil demande l'autorisation de dépenser par voie d'économie certains crédits dépassant 140 francs, inscrits au budget primitif de 1895 et au budget supplémentaire de 1894.

M. le maire donne lecture au Conseil de la lettre de M. l'inspecteur d'académie approuvant les emplacements proposés pour la construction d'é-

coles dans les sections de St-Romain, Costeraste et Lafontade.

Le Conseil, après exposé fait par M. le maire, décide l'unification des emprunts de 64,800 francs et 15,000 francs au moyen d'un nouvel emprunt contracté pour 25 ans, à un taux ne dépassant pas 3 fr. 80 pour cent. En ajoutant à l'économie réalisée de ce chef les 300 francs que la commune paie actuellement pour la location des maisons d'écoles de St-Romain et Costeraste, la commune pourra, sans imposer de nouvelles charges aux contribuables, contracter l'emprunt pour l'édification des constructions scolaires à St-Romain, Costeraste et Lafontade.

Figeac

CONSEIL MUNICIPAL

M. le maire communique au conseil une lettre adressée, à la date du 30 juillet dernier, par M. le ministre de l'intérieur à M. le préfet et renvoyée par ce dernier à la mairie de Figeac, lettre relative à des modifications financières à apporter aux précédentes délibérations, concernant le projet d'adduction des eaux du Berbezou dans la ville de Figeac. Il développe longuement ses vues comme il l'a fait devant la commission des finances, et, après avoir terminé son exposé, il donne la parole à M. Tourtonde, rapporteur de cette commission, qui donne lecture de son rapport.

Le conseil, après avoir entendu la lecture des divers documents ci-dessus relatés et de tout autres produits par M. le maire, après avoir entendu les explications de divers membres, soit de la commission des finances, soit du conseil, après avoir ouï M. Delpit, qui a déclaré seul parmi les membres présents, qu'il ne croyait point devoir, même en présence de la nécessité reconnue par tous à Figeac d'eaux potables et venant du ruisseau à capter, voter toutes les impositions réclamées.

Décide à la presque unanimité, c'est-à-dire par 16 voix contre 1, d'imposer la commune de Figeac pour quarante années qui commenceront à courir le 1^{er} janvier 1896, et qui prendront fin le 31 décembre 1934, à concurrence de 25 centimes se décomposant ainsi : 1^o 13 centimes, dont la perception prend fin le 31 décembre 1894. et 2^o, 12 centimes nouveaux en sus du maximum, lesdits 25 centimes indispensables pour assurer pendant quarante années le remboursement et du taux de l'intérêt et de l'amortissement d'un emprunt à effectuer de 280,000 fr., nécessaire : 1^o soit pour l'exécution des travaux de distributions et d'annuités des eaux dont le devis s'élève à 265,000 fr.; 2^o soit pour rembourser à l'hospice de Figeac la somme de 3,700 fr. qui lui sont dus; 3^o soit pour payer aux porteurs d'obligations souscrites par la municipalité pour divers emprunts effectués, sur lesquels il reste dû une somme capitale de 7,000 fr., productive d'intérêts à 5 0/0 et enfin pour combler au moyen du surplus, soit environ 4,300, le déficit du budget supplémentaire de 1894;

Autorise M. le maire à contracter ledit emprunt de 280,000 fr.; à un taux d'intérêt ne dépassant pas 4 fr. 10 pour cent, soit à la caisse du Crédit foncier, soit à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, soit à toutes autres caisses publiques, soit enfin sur particulier.

La seconde portion

Le service central du recrutement, dit l'Echo de Paris, a fixé à 22 0/0 le chiffre des hommes

de la classe 1893 qui, appelés au mois de novembre, feront une seule année de service comme classés dans la seconde portion du contingent.

Ce n'est pas après les manœuvres, mais le 8 novembre, c'est-à-dire peu de jours après l'arrivée des recrues, que les classes 1891 et 1892 libéreront leur deuxième portion.

La classe 1891 renverra 23,000 hommes, et celle de 1892, plus nombreuse, en fera partir 39,000.

L'envoi en congé de 70,000 soldats de l'armée active ne pourrait se faire sans affaiblir à l'excès les effectifs des corps de troupe.

Marine

L'Officiel publie une circulaire du ministre de la marine à MM. les vice-amiraux commandant en chef, préfets maritimes, et les chefs de service de la marine dans les ports secondaires, dans laquelle il est dit :

« Messieurs,

« J'ai décidé que les militaires des troupes de la marine appartenant à la classe 1890, en service aux colonies, seront placés dans la position de congé au fur et à mesure de leur débarquement en France, sans avoir à rejoindre préalablement le régiment ou la compagnie auquel ils appartiennent.

« D'autre part, afin d'éviter le paiement de frais de route à des hommes qui peuvent rentrer au corps avant la date de leur libération, j'ai également décidé que ceux des militaires de la classe 1890, qui sont actuellement en congé de convalescence, seront maintenus dans leurs foyers en position de congé, jusqu'à l'époque légale de leur passage dans la réserve. »

La taxe militaire

Les hommes de la deuxième portion nouvellement créée des classes 1891 et 1892, renvoyés dans leurs foyers le 8 novembre prochain, les uns après deux ans, les autres après un an de service, seront-ils assujettis à la taxe militaire ? Telle est l'intéressante question qui se pose actuellement et que le ministre de la guerre, dans sa récente circulaire, n'a pas résolue.

Il résulte des renseignements pris à l'administration des contributions directes et de l'examen des articles de la loi du 15 juillet 1889 relatifs à l'établissement de la taxe militaire, qu'aucun doute ne peut subsister à cet égard.

L'article 35 de la loi sur le recrutement, sans viser spécialement le cas des hommes de la deuxième portion, est cependant formel; il dit en effet : « Seront assujettis au paiement d'une taxe militaire ceux qui, par suite d'exemption, d'ajournement, de classement dans les services auxiliaires ou dans la seconde partie du contingent de dispense, ou pour tout autre motif bénéficieront de l'exonération du service dans l'armée active. »

L'administration des contributions directes, s'appuyant sur cet article, appliquera donc la taxe aux hommes renvoyés dans leurs foyers, mais en tenant compte, pour chaque homme imposé, du temps qu'il aura passé sous les drapeaux.

La décision du ministre de la guerre aura ce double effet : de diminuer les charges du budget de son département et d'accroître les recettes du Trésor en augmentant de 61,000 le nombre des assujettis à la taxe militaire.

L'augmentation de recettes peut être évaluée, pour 1895, à 1,200,000 fr. environ, étant donné que le droit fixe de la taxe, qui s'élève à 6 fr. par tête, est accru d'un droit proportionnel, qui dans certains cas, peut atteindre un millier de francs. La moyenne de la taxe est environ de 25 francs.

venait à lui cacher un des p'is de son cœur.

Comment elle entrerait dans l'intimité de sa mère, elle ne le savait pas encore; mais ce serait là désormais le but qu'elle chercherait.

Quand elle arriva à Domo d'Oss la, elle demanda le registre de l'hôtel : « Monsieur le comte de Rochepleuc et sa famille » voilà la première ligne qui frappa ses yeux. « Venant de... », allant à Saxon-les-Bains, » voici ce qu'elle lut ensuite.

Cela lui apprenait que sa mère, M. de Rochepleuc et M. de Maloy étaient installés, pour la saison des eaux, dans la vallée du Rhône et qu'ils étaient venus simplement faire une excursion aux Îles Borromées ainsi qu'à la statue Saint-Charles.

Ils n'avaient sur elle qu'une avance de quelques heures; il était donc encore possible de les atteindre avant que la journée fut achevée.

Aussi ne tarda-t-elle pas à se mettre en chemin.

Toute à ses préoccupations, elle ne songea guère à joindre des beautés de la route, et quand, plus tard, elle refit ce voyage, elle n'eut à se rappeler que les émotions dont son cœur était maintenant agité.

Sa mère se répétait-elle sans cesse, elle allait revoir sa mère ! Mais elle le verrait de loin, si elle pouvait l'approcher, lui parler, ce serait comme à une étrangère ! Il lui faudrait veiller sur son regard, en éteindre la flamme, assurer sa voix pour la rendre indifférente et calme. Ce serait un supplice de toutes les heures, mais ce supplice, elle aurait le courage de l'endurer.

(A suivre).

CONCOURS LITTÉRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

PIÈCES COURONNÉES

LE ROC DE LA PUCELLE

Laudator temporisati. (HORACE).

Le bourdon à la main, égrenant son rosaire, Un pèlerin quittait l'antique santuaire Que Zachée en Quercy sous son roc bien-aimé (1), Eleva de ses mains à la Vierge bénie, Où Martial offrit la Victime infinie Sur l'autel d'encens parfumé (2).

En suivant le chemin qui sous les rocs serpente, L'étranger, arrivé presque au bout de la pente Qui domine le val appelé ténébreux (3), S'arrêta, contemplant quelques instants encore Ces lieux chéris du Ciel et que Marie honore D'un amour toujours généreux.

Il disait au revoir aux rochers fiers et sombres, Aux temples, aux palais réveillés des décombes, A la noire statue, au tombeau d'Amadour, Aux saints, aux rois, aux preux dont il a vu l'image, Qui vinrent, apportant or et cœurs en hommage Faire à Notre-Dame leur cour.

Il a repris, ému, sa marche et sa prière... Bientôt d'oiseaux craintifs une troupe légère. Au seul bruit de ses pas s'envole en criailant. L'essaim troublé fuyait d'une roche isolée Qui borde en cet endroit la rampe désolée Sur le précipice effrayant.

Le voyageur surpris hâte le pas, s'approche Et distingue, gravés sur cette étrange roche, Un pied humain... tout près... un sabot de mulet : Double empreinte servant de vasque à l'eau limpide Où se désaltérait le passereau timide Qui devant l'homme s'envolait.

Immuable, il cherchait l'énigme de l'ouvrage, Quand vient à sa rencontre un homme d'un grand âge Qui devinant l'objet de sa halte en ces lieux, Après s'être excusé de ne savoir mieux dire Lui fait en son patois le récit qu'on va lire. Voici comme parla le vieux :

* * *

Lo bous countorai lo merbeillo Qu'orribet n'o plo ten oici; N'obés pas ouzit lo poreillo. Lo bous countorai lo merbeillo Se boulés m'escouta 'n bouci.

Uno fillo bien oberido, Pierrot nèbe, bel moujodou, Blon domontal, raubo flourido, Uno fillo bien oberido S'en onabo o Recomodou.

Su bèlo mulo nàu pincado, Fosio comi tout preguen Diou E n'obio pas d'auto pensado, Su bèlo mulo nàu pincado, Que de plo fa so debouciou.

Obio quinze ou sexe ons, pecaire; Ero bien joube, ço besés; De chogrins ne counessio gaire, Obio quinze ou sexe ons, pecaire, Més ne couneguét oulan sés.

Jous oquel roc qu'obés o gàujo Un juine ome éro rescoudut; Onimat d'uno possiou raújo, Jous oquel roc qu'obés o gàujo Pel l'espera s'éro rondut.

Coumo l'orignado cruèlo Gueito lou porpoilhol luzen Que s'estrofégo din so tèlo, Coumo l'orignado cruèlo Cerco o deboura l'inoucen.

Oital ouquel celerat bilho, Dins ouqeste endret egorat, Couro passo lo pàuro filho; Oital ouquel celerat bilho, Lou cap en flot, l'él efforat.

E dis : dins ouqeste bouyage Benjorai ton d'omour perdut. Sui las des mesprès d'un moïnage. E dis : dins ouqeste bouyage Ourai so bido ou so bertut.

Ero poujno d'albo... souletto, Su so mulo tronquiolomen Orribo lo pàuro filhetto; Ero poujno d'albo... souletto... Din qual desér, o qual moumen !...

Soziguen lo mulo o lo brido, L'orresto court, lou malirous ! Cotset o lo filho espourido, Soziguen lo mulo o lo brido, El counto soun proujet offrous,

Tromblét lo douço creaturo Quond ouziguét lou seductour, Cujét bloïma su so mountouro; Tromblét lo douço creaturo, Mudo de suspreso e d'ourrou.

Més lo Bierjo que benio beire L'oublidét pas din lou donjé : Countro l'ifer, zo cal plo creire, Lo Bierjo qu'ello benio beire Li donuét un cur tout d'ocié.

(1) Rupis Amator.
(2) Allusion à un panneau du nouvel autel.
(3) Ancien nom du vallon de Roc-Amadour.

la prudence à laquelle il était obligé, s'élevaient en lui un violent combat. D'autant plus que la présence de Bertrand en la compagnie de Mme de Kéralain, a ait soudain réveillé ses anxiétés les plus cruelles.

Pourquoi devait-il, pour la première fois depuis dix ans, revoir sa femme et la retrouver dans la société de cet homme qui avait causé tous ses malheurs !

Subissant l'effluence de son père, Yvonne avait cessé de croire à son innocence ? cette pensée le rendait fou.

— C'est impossible ! disait Cécile.

Mais il ne voulait rien entendre.

Enfin, à force de douces paroles, Cécile parvint à faire entrer sa conviction dans l'âme de son père; celui-ci se calma et promit d'attendre patiemment les nouvelles que les jours suivants ne manqueraient certainement pas de lui apporter.

A l'heure matinale où les domestiques de l'hôtel reprenaient leur travail quotidien, on envoya Beppo aux renseignements. Personne ne put l'éclaircir sur l'identité des voyageurs qui, la veille, n'avaient fait que traverser Arona. Ils avaient seulement pris à l'hôtel un léger souper et étaient immédiatement repartis pour Domo d'Oss-ela. Ils n'avaient ni domestiques ni bagages.

M. de Kéralain ne pouvait, malgré sa prudence d'être calme, contenir son impatience. Il avait revu sa femme, il voulait la voir encore, dût-il pour cela risquer sa vie. Puis, il sentait le doute se réveiller en son âme. Il voulait à tout prix savoir la vérité, dût cette vérité lui briser le cœur.

Sa fille fut longtemps avant de pouvoir lui faire

entendre la voix de la raison, elle y parvint cependant et, une fois encore, il l'autorisa à agir comme elle l'entendrait.

Cécile avait, d'ailleurs, un véritable mérite à conserver un calme apparent; car elle était, elle aussi, singulièrement agitée.

Maintenant qu'elle avait vu sa mère, elle était, autant que M. de Kéralain, possédée du désir de la rejoindre; elle sentait naître en son cœur un nouvel amour qui dominait tous les autres et éveillait en elle des sensations inconnues. Sa mère, elle comprenait la signification de ce mot qui, jusqu'à présent, n'avait jamais frappé ses oreilles et, dans sa douceur, il lui révélait des tendresses infinies.

Elle oubliait M. de Montgardec, elle en voulait presque à son père pour la pensée qui, pendant un moment, avait effleuré son esprit. Comme si sa mère pouvait concevoir le moindre sentiment d'injustice !

Son ardeur à découvrir le criminel grandit encore, s'il est possible : elle enregistra de nouveau le serment qu'elle se répétait chaque jour de ne s'arrêter que lorsqu'elle aurait attaché son masque au véritable coupable. Elle avait la fièvre, elle ne voulait pas perdre une minute.

Il fut donc décidé que M. de Kéralain resterait à Arona; il ne pouvait pas s'exposer à être reconnu sans faire échouer le plan que Cécile avait conçu. Mais celle-ci partirait avec Beppo qu'elle ferait passer pour son frère. Ce dernier ne parlant pas français jouerait simplement le rôle de chaperon, sans avoir à prendre une part active aux événements. Elle s'attacherait aux pas des voyageurs, et M. de Maloy serait bien fi, s'il par-

Lo pijouno repren courage,
Escapo a lo pòu d'un moumen,
E trobo oqueste fier lengage :
Lo pijouno repren courage
E dis ol traite cranomen :

« Bèzes obal ouel obime,
Dobon de me libra 'l demoun,
Dobon de coumettre lou crime,
Bèzes obal ouel obime
L'y me bau puléu jita 'l foun. »

Més lou moubés sujet insisto
Fo de tou', son plus espouri
So bitimo que li resisto,
Més lou moubés sujet insisto
E li dis : « Te cal doun mourir ! »

E d'uno mo sorren lo brido
De l'auto brondis un coutel.
O lo pouroto mal gondido,
Ond uno mo sorren lo brido,
Cercu o douna lou cop mourtel.

Lo mulo oléro empocientado
Trepis, se quilho, fo loja
Lo mo que lo tenio orrestado ;
Lo mulo oléro empocientado
Debo 'l gouffre se bol lonça.

Libro, prouncto coumo l'esclaira,
Lo filho, ol liot de lo teni,
Lo pouso bibomen pel l'aire,
Libro, prouncto coumo l'esclaira,
Son s'enquiota de l'obeni.

Fremissés... e bous semblo beire
Obal, obal tout s'englouti,
S'escortira coumo del beire,
Fremissés... e bous semblo beire
Filho e mulo obal s'espouti.

N'ojès pas pòu ! nou, Nostro-Damo
Delaïso pas qu bol mourir
Puléu que de soli soun amo.
N'ojès pas pòu ! nou, Nostro-Damo
Daïso pas sous efnos peri.

Lo filho en se jiten pel l'aire
Pensabo : « Sés moun soul recour,
O Bierjo, moustras-bous mo maire ; »
Lo filho en se jiten pel l'aire
Cridét : « Marie, o moun secour ! »

E Marie o so proutejado,
D'ol tour de soun trône del Cél
D'un l'obio cotset exouçado,
E Marie o so proutejado
Emboyo soun pus crane onglé.

Coumo 'n liou l'ange oici dobalo
E sons effor e son delai
Pren filho e mulo soun alo,
Coumo 'n liou l'ange oici dobalo
E los tresporto dedelai.

Oital l'inoucento pioucélo
Se troubét salbo o l'autre bord
Sons obe bronlat de lo sèlo ;
Oital l'inoucento pioucélo
Ojét fujit peccat e mor.

E sul moumen lo componeto
Que n'o ni cordo ni botal,
Ol clouquié de lo copeletto,
E sul moumen lo componeto
Sounét o fendre lou metal.

L'ange otobe de so mo sento
Grobét son mortél ni cizél
Din lou roc biou lo doublo emprento
L'ange otobe de so mo sento
Grobét lou miracle del Cél.

Omai grondo foulo jouyouso
Oici seguét en pousséou
Lo miroclado rodiouso :
Omai grondo foulo jouyouso
Oici benguét remercia Diou.

Ol Cél coumo oici fèrou festo...
Lou hé que nostro Bierjo fo
Lou fo pas o méjo requésto,
Ol Cél coumo oici fèrou festo :
Lou juine ome ol couben s'en bo.

Lou miracle de Nostro-Damo
Obio toucat lou seductour
Que din sos plours lobét soun amo.
Lou miracle de Nostro-Damo
Siét coumplét e double ouel jour.

Dempei l'ongeliquo engroburo
Es peis ouzels un reserbouér
Oun bènou beoure uno algo puro ;
Dempei l'ongeliquo engroburo
Es pel crestio 'n gage d'espouér.

Ai fenit... Oqui lo merbellho
Qu'orribét n'o plo ten oici ;
N'obés pas ouzél lo poreillo.
Ai fenit... Oqui lo merbellho...
M'obés be plo 'scoutat, merci.

* * *

Merci plutôt à vous, ami, pour la légende
Où Marie apparaît et si bonne et si grande.
Je vous ai bien compris et je me souviendrai.
Adieu, je cours revoir ma lointaine famille :
À ma femme, à mes fils et surtout à ma fille
À mon tour je la conterai.

X.

(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes du Lot).

Les dépôts

Libérés des cinq années de service qu'ils ont passés dans l'armée territoriale, un très grand nombre d'officiers en retraite demandent à être affectés aux dépôts de l'armée active qui sont en état de transformation au chef-lieu de chaque subdivision.

A la fin de cette année, chacun de ces 145 dépôts comprendra : un colonel ou lieutenant-colonel, quatre majors ou chefs de bataillon et dix-huit capitaines en retraite, secondés par autant de vieux adjudants ou sergents détachés des administrations de l'Etat.

L'organisation à laquelle les anciens officiers de l'armée active offrent de consacrer leur expérience, assurera l'ordre public sur le territoire et dans les places d'armes tout en préparant l'envoi des renforts pour les troupes de première ligne.

L'intensité des sentiments militaires est restée très vive chez les officiers en retraite ; c'est en ayant recours à eux que les dépôts régionaux d'infanterie pourront régler avec méthode le va-et-vient des milliers de réservistes, de territoriaux et d'isolés de toutes sortes que la mobilisation mettra en mouvement.

La monnaie divisionnaire

Nous lisons dans le Temps : « Une note publiée par un de nos confrères annonce que depuis le retrait de la monnaie italienne, les pièces de 50 centimes sont devenues très rares et qu'il résulterait de cette situation une gêne considérable pour le petit commerce. »

« La note ajoute qu'il serait utile de remédier au plus vite à cet état de chose en mettant en circulation la monnaie divisionnaire française « qui dort dans les caves de la Banque de France. »

« Au secrétariat général de notre grand établissement de crédit. Il nous a été dit que la dernière partie de la note que nous venons de citer était absolument inexacte. Non seulement la Banque de France ne laisse pas dormir de monnaie divisionnaire dans ses caves, mais la vérité, c'est qu'elle s'en trouve pour le moment totalement dépourvue. »

« En présence des inconvénients qu'a réellement causés au commerce le retrait de la monnaie italienne, la Banque a demandé au Trésor de faire frapper de nouvelles pièces ; il est probable que d'ici à quelques jours la lacune signalée sera comblée ; mais, à l'heure actuelle, la banque de France n'a reçu du Trésor que 10,000 fr. de monnaie divisionnaire. »

Esclauzels

Des malfaiteurs se sont introduits, dans la nuit du dimanche au lundi, chez M. Lufau, maire d'Esclauzels. Après avoir étendu du linge sur le plancher ils ont fait rouler le coffre-fort jusqu'à la fenêtre, mais, vu son poids, ils n'ont pu le faire sauter. Ce coffre-fort renfermait 40,000 francs.

Lauzerte

GRAND MEETING VÉLOCIPÉDIQUE

Le grand meeting vélocipédique qui doit avoir lieu à Lauzerte le dimanche 26 courant, prend des proportions auxquelles nous étions loin de nous attendre. Parmi les nombreux vélocipédistes qui ont déjà envoyé leur adhésion, figurent vingt dames cyclistes.

Aussi, vu l'encombrement qu'il y aura ce jour-là à Lauzerte, à cause de la fête locale, engageons-nous les personnes qui désireraient prendre part à ce meeting, à se faire inscrire sans retard pour que le maître d'hôtel puisse prendre ses dispositions.

N. B. Les cyclistes désireux d'assister à ce meeting sont priés d'envoyer la somme de 3 fr. 50 pour le banquet (café compris), à M. Vergely, receveur de l'enregistrement à Lauzerte, avant le 20 courant.

FAITS DIVERS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ABBEVILLE

L'empoisonnement d'une compagnie du 72^e d'infanterie

L'affaire correctionnelle du boucher Richard, auteur soupçonné de l'empoisonnement de la compagnie du 72^e de ligne, le 24 juin, a commencé jeudi devant notre tribunal.

L'audience est ouverte à 11 heures et demie. Au cours de cette audience, le capitaine de la compagnie a établi d'une manière irréfutable que la viande, à sa livraison et à la consommation, paraissait bonne. Seize témoins sont venus affirmer que c'est bien à la viande qu'il faut attribuer les accidents et les décès qui se sont produits parmi les hommes.

Tous disent que l'inculpé avait l'habitude d'acheter des viandes non soumises à l'inspection administrative.

M. Vigier, docteur au 72^e de ligne, conclut d'une façon très nette à l'empoisonnement par la viande. Le docteur Darté, du 3^e chasseurs, mé-

mes conclusions. Le docteur Légée, médecin-légiste expert, fait une déposition identique, mais il ajoute que la science ne peut, en ces matières, se prononcer d'une façon absolue.

Le docteur Candron, qui a fait l'autopsie, conclut à l'empoisonnement par la viande. M. Devillepoix, chimiste, mêmes conclusions. M. Viseur, vétérinaire-expert, croit le boucher coupable et soutient qu'il connaissait l'état malsain de la viande.

Le ministère public prend alors la parole. Il demande une condamnation sévère pour Richard, acheteur habituel de bêtes de boucherie malades, il signale dans son réquisitoire plusieurs de ces achats. L'avocat Faguelin, d'Amiens, plaide trois heures ; il essaie de démontrer que la viande s'est corrompue de l'heure de la livraison à l'heure où elle a été mangée. Le procureur reprend la parole et lit les rapports des experts.

Le tribunal se retire pour délibérer, revient et admettant la culpabilité de Richard, le condamne à deux ans de prison, 600 fr. d'amende, en vertu des articles 319 et 320 du code de procédure, pour homicide par imprudence sur la personne de deux soldats et de cent trente-quatre malades.

AGRICULTURE

Les truffes

Les orages qui ont éclaté un peu partout, dans notre département, ont amené des pluies qui sont paraît-il, de bon augure pour la future récolte des truffes. Voici ce que dit un proverbe réputé dans notre pays :

S'il pleut au mois d'août,
Les truffes sont au bout.

Dieu veuille qu'il en soit ainsi, pour le plus grand profit des chercheurs de truffes et la plus grande joie de la gent gourmande qui les dévore !

La Vesce velue

On a beaucoup préconisé cette légumineuse, et nous avouons que nous avons été un de ceux qui l'ont chaudement recommandée à nos agriculteurs.

Nous connaissons cette plante et nous restons sur ce que nous avons dit.

Dès son apparition en 1892 elle fut présentée aux agriculteurs comme une légumineuse rare, capable de résister aux plus grandes sécheresses et de braver les froids les plus rigoureux, pouvant de plus être semée dans la plupart des terrains et fournissant deux récoltes l'une de fourrage l'autre de grains.

L'engouement fut grand. La vesce velue fut recherchée de tous côtés ; et comme à la Bourse sur les valeurs très demandées, la hausse s'accrut sur cette fourragère à tel point qu'il fallait presque des protections chez certains marchands grainiers pour en obtenir même à 1 fr. 10 le kilog.

Nous ne disconvions pas que la valeur de cette légumineuse ait été tant soit peu exagérée. Mais il faut reconnaître d'autre part qu'il en faut faire remonter la faute aux agriculteurs eux-mêmes qui s'étaient singulièrement emballés, en croyant avoir découvert une plante magique.

Un cultivateur de l'Hérault, entre autres, se plaint amèrement des déceptions qu'il vient d'avoir avec cette vesce velue. La récolte bien venue, puisqu'il avoue lui-même aoir obtenu, au mois de juin dernier, une floraison superbe, ne put résister paraît-il, à un coup de soleil.

Et voilà cette pauvre légumineuse perdue, et par conséquent condamnée !

C'est se décourager vite, car, toujours semblables incidents arrivent dans la culture.

En réponse à ce méridional, voici ce que lui objecte M. Monclar, vice-président de la Société d'agriculture du Tarn.

Fin août 1892, il semait d'excellente graine de vesce velue dans une terre silico-argileuse, qui résistait à un froid prolongé et qui atteignait jusqu'à 17° au-dessous de zéro.

Au mois de mars, lorsqu'un farouch semé à côté ne pouvait pousser à cause de la terrible sécheresse de l'année dernière, la végétation de sa vesce velue était magnifique et il en opérait la coupe à mi-avril.

Des méayers auxquels M. Monclar avait donné de la graine récoltée avaient, eux aussi, obtenu des résultats remarquables.

Il n'y a donc pas lieu de se décourager. L'important est de bien choisir son terrain et particulièrement de se procurer de bonnes graines auxquelles d'autres nuisibles ne soient pas mêlées.

La Revue déshabillée

Le succès de la saison d'été à Paris, se trouve véritablement au Concert des Ambassadeurs avec la Revue déshabillée de notre confrère, M. Jean D'Arc. L'artiste Willette, qui en a dessiné les costumes, les a reproduits en une double page d'une fantaisie des plus suggestives dans le numéro du Courrier Français du 12 août, qu'on trouve dans tous les cafés, kiosques et gares de chemin de fer.

En achetant les Pilules Suisses assurez-vous qu'elles proviennent bien de la pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, à Paris, et qu'elle portent sur l'étiquette le timbre de garantie de l'Etat.

Rosiers d'Egletons (Corrèze)

Je ne saurais trop publier le service que m'ont rendu les excellentes **Pilules Gicquel**, car c'est à elles que je dois ma parfaite guérison. Je souffrais de l'estomac ; la bile et les glaires y étaient accumulées ; j'avais aussi un grand mal de tête et je ne pouvais rien manger, car la nourriture me semblait un poison. Ayant entendu parler des heureux résultats obtenus par ces bonnes **Pilules Gicquel**, j'ai eu la bonne idée d'en faire usage. Je puis dire qu'elles m'ont entièrement guéri. Hélas ! qu'il est fâcheux que ces **Pilules** ne soient pas plus répandues dans nos campagnes.

J. Péricot, à Rosiers d'Egletons

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'OcéAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des *Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne*, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Chateaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des *Billets complémentaires* du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Bibliographie

L'EUROPE ILLUSTRÉE N° 180. Le Stan-serhorn et son chemin de fer, par Woldemar Cubasch. Avec 12 illustrations par J. Weber et une carte. Zurich. Art. Institut Orell Fussli. Prix 50 cent., 50 pfg.

Le n° 180 de la célèbre collection de l'EUROPE ILLUSTRÉE décrit le chemin de fer du Stan-serhorn, une des plus belles lignes de montagne de la Suisse, qui sera d'autant plus fréquentée qu'elle se trouve au centre de la région la plus visitée par les touristes et que l'on y arrive depuis Lucerne en très peu de temps. Ce petit livre a été écrit d'une manière intéressante et attrayante par le Dr W. Cubasch, qui connaît très bien cette montagne et la charmante contrée si verdoyante qui l'environne. Les illustrations sont faites dans le style bien connu du célèbre dessinateur Weber, elles se composent de charmants paysages et de panoramas, de points de vue magnifiques que l'on découvre de cette belle montagne encore bien trop peu connue.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses, et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une MAISON située à Labéraudie 8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

ETUDE
de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit,
avoué à Cahors, rue Ste-Claire n° 52
près le Palais de Justice.

VENTE

A SUITE DE
Saisie immobilière

ADJUDICATION

Fixée au vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, jour de jeudi à midi et heures suivantes s'il y a lieu, à l'audience du tribunal civil de Cahors, (Audience des vacances.)

Suivant exploit du ministère de M^e Serres huissier à Cahors, en date des sept et huit juin dernier, visé, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors.

Le sieur Pierre Vincent, propriétaire demeurant et domicilié aux Masséries, commune de St-Géry, ayant M^e Billières pour avoué constitué,

A fait procéder à la saisie réelle des biens immeubles ci-après,

Sur la tête et au préjudice de Pierre Magot, gendre Delfour propriétaire cultivateur au dit lieu des Masséries.

Le cahier des charges a été dressé par M^e Billières, et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où on peut en prendre connaissance sans déplacement.

Désignation

DES IMMEUBLES SAISIS

Commune de St-Géry

A Bout de l'île, pâture et rivage numéro 1240 P, section B. du plan;

Au même lieu, terre numéro 1241 P;
A Laclède Masséries-Basses, sol de maison numéro 429 P;
A Lérau, terre numéro 1165;
A Masséries-Basses, sol grange et patus numéro 1130;
A Lérau, terre numéro 1199;
Au même lieu, vigne numéro 1198 P;
A Masséries-Basses, maison numéro 1130 P.

Commune de Cabrerets

Au lieu dit Les Carbonnières, terre numéro 198 P, section E du plan;
Au même lieu, bois numéro 208 P.

Formation des lots

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront vendus en trois lots composés comme suit :

Premier lot

Numéros 1240 P et 1241 P Mise à prix mille francs ci... **1000 fr.**

Troisième lot

Numéro 429 P. Mise à prix dix francs ci... **10 fr.**

Cinquième lot

Numéros 198 P et 208 P. Mise à prix dix francs ci... **10 fr.**

Le tout en sus des charges.
Les autres articles compris à la saisie et qui formaient les deuxième et quatrième lots, ne seront pas vendus, conformément à un jugement du tribunal civil de Cahors en date du 8 août courant, qui a ordonné le sursis jusqu'après le partage de ces biens qui sont indivis entre le saisi et ses auteurs.

Pour le paiement des frais et du prix, voir le cahier des charges.

NOTA. — En outre, tous ceux qui pourraient prendre inscription pour cause d'hypothèque légale, devront la requérir avant

la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère.

Cahors, le quatorze août mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

L'Avoué poursuivant,
Jules BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : RIVES.

AUDOUARD

Ex-Professeur de
PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES
A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE
Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire
FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcontié.

PRIX MODÉRÉS

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints

Vitrierie

Henri SÉGUY

en

Faux bois

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

tous genres

Marbre

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

A VENDRE

Pour cause de décès
Dans la sous-préf. d'un grand dép. de l'Ouest

UNE IMPORTANTE ET VASTE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

EXCEPTIONNELLEMENT INSTALLÉE

Avec journal semi-quotidien. — Chiffre d'affaires : 45,000 fr. Prix à débattre d'après inventaire. S'adresser aux initiales L. M. M., Agence Havas, 8, place Bourse, Paris.



PLUS DE FEU

70 ans de Succès

Liniment BOYER-MICHEL

CORMIER et PÉRON, CHATEAUX (Indre)
Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Mollities, Courbes, Vessigons, Angines, etc., etc., 5 francs.
CHEZ TOUTS LES PHARMACIENS.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments
SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Bon prime du « Journal du Lot »

Eaux MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC

SOURCES ROQUES

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat

Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source n° 1, 7,920 lit. par jour. Source n° 2 ou source principale, 3,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR
Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie, de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes, rebelles, les Affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et l'hydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demander le Grand Hôtel CALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux

Ouverture : 15 juin jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous demander les Bons-primes avec lesquels ils pourront bénéficier de dix pour cent sur les prix d'hôtel, le traitement et les commandes d'eaux minérales.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
16, Rue de la Liberté, Cahors

